



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 1er mars 2024

### Dernier rappel pour la campagne de subventions aux associations

La Ville de Mamoudzou rappelle aux associations que la campagne de subventions pour l'année 2024 a été prolongée et que la plateforme de dépôt des demandes est ouverte jusqu'au 03 mars 2024.

**Aucun dossier ne sera accepté après cette date.**

#### Dématisation des demandes

Les associations doivent effectuer leurs demandes de subvention sur le site [www.mamoudzou.yt](http://www.mamoudzou.yt). Les dossiers papiers ne seront pas considérés comme recevables. Aucune dérogation ne sera accordée en 2024. **Attention : il doit être utilisé un seul et unique compte utilisateur par structure.**

→ La plateforme est aussi accessible directement à <https://ma-mamoudzou.mgcloud.fr/aides>.

#### Important

**Tout dossier incomplet ne pourra être transmis** : toutes les informations doivent être complétées et les pièces jointes marquées d'une étoile « \* » sont obligatoires.

Pour rappel, la Ville apporte un soutien financier aux associations de la commune afin de développer et favoriser les activités de proximité dans les villages et quartiers. Cette aide sous forme de subvention est accordée aux associations oeuvrant dans les domaines de la jeunesse, des sports, de la culture, de la citoyenneté, de l'environnement, du socio-éducatif et de l'insertion afin de leur permettre :

- D'exercer leurs activités courantes dans de bonnes conditions ;
- De financer la réalisation de leurs activités et projets spécifiques ;
- De contribuer au financement des opérations particulières et exceptionnelles.

Pour toute information complémentaire, contactez le 0639 58 78 27.